



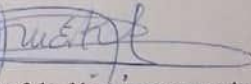
Annonce

Le Département de Chimie informe l'ensemble des étudiants du parcours Chimie ayant validé leur licence à la suite de la publication des notes de Physique, notamment ceux du semestre 6 dont les noms ne figurent pas sur la liste des admis de la session de Mousson (Avenant 2), qu'ils sont priés de déposer leurs réclamations auprès de la secrétaire du Département de Chimie, au plus tard le **28 octobre 2026**.

Aucune réclamation ne sera acceptée après cette date.



Fait à Lomé, le 23 octobre 2026


Chef de département par intérim
Dr EVENAMEDE Kodjo Selom